



GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CANNABIS

APERÇU

Le projet de loi C-45 légalisera et réglementera la vente, la distribution et l'imposition du cannabis à des fins récréatives au Canada. De plus, le projet de loi C-46, qui modifie le Code criminel du Canada et d'autres lois pour tenir compte de ces changements, est également sur le point d'être promulgué. Ces projets de loi augmentent collectivement les peines pour les contrevenants qui cultivent, distribuent et vendent du cannabis en dehors du cadre légal. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 21 juin 2018 et est entré en vigueur le 17 octobre 2018.

En réponse à la légalisation imminente du cannabis et à ses effets potentiels sur les Premières Nations, un groupe de travail national a été mis sur pied pour gérer les nouveaux enjeux liés à la décriminalisation du cannabis. Le mandat du groupe de travail est de fournir des conseils, d'élaborer des documents d'information et de formuler des recommandations. Le groupe de travail tiendra compte des facteurs liés à la santé et à la sécurité, des facteurs sociaux, des compétences et de l'économie des Premières Nations.

COMPTE RENDU

- La responsabilité de réglementer la distribution du cannabis incombe aux provinces, qui sont libres d'imposer des limites plus strictes que les minimums fédéraux. La plupart des provinces ont fixé l'âge minimum pour l'achat de cannabis à 19 ans, alors que le gouvernement fédéral l'a fixé à 18 ans. D'autres restrictions peuvent s'appliquer, le Québec et le Manitoba ayant choisi d'interdire toute culture de cannabis dans les résidences privées. Les provinces ont également annoncé une politique de tolérance zéro à l'égard de la conduite avec facultés affaiblies.
- Certaines provinces, comme l'Alberta et la Colombie-Britannique, permettront la consommation publique de cannabis partout où il est permis de fumer, à moins que des enfants ne soient présents. À l'inverse, au Yukon, la consommation sera restreinte aux résidences privées. Certaines provinces ou territoires, à savoir le Manitoba, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest, ont indiqué que les municipalités pourraient restreindre la vente de cannabis si elles le désiraient. Seul le Nunavut a proposé que dans les collectivités où l'alcool est interdit, la consommation ne sera pas autorisée. Une telle mesure nuirait au contrôle des Premières Nations sur leurs propres territoires et collectivités.
- Fait encourageant, les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont exprimé leur volonté de conclure des ententes avec les

COMPTE RENDU

Octobre 2018

Premières Nations pour partager les bénéfices de la vente et de la distribution du cannabis.

- Le groupe de travail national de l'APN sur le cannabis est actuellement présidé par le Chef régional Ghislain Picard. Il comprend des représentants du Conseil des jeunes, du Conseil des femmes et du Conseil des aînés de l'APN. Il y a aussi des représentants d'une agence de santé des Premières Nations et d'une agence de police des Premières Nations.
- Le groupe de travail de l'APN sur le cannabis a tenu sa réunion inaugurale le 8 juin 2018. Il s'est efforcé de faciliter les communications, de coordonner le

dialogue et l'engagement avec les Premières Nations afin de mieux tenir compte des répercussions liées à la légalisation du cannabis.

- À ce jour, des discussions préliminaires ont été entamées avec le Comité directeur de l'examen conjoint des Services de santé non assurés afin d'ajouter le cannabis médical au formulaire. Des documents à l'appui ont été élaborés, notamment une analyse documentaire du cannabis à usage médical, un guide d'introduction au cannabis et des infographies sur le cannabis à usage médical et récréatif.

PROCHAINES ÉTAPES

- Mettre sur pied une table ronde trilatérale à laquelle participeraient les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Distribution de matériel d'infographie et d'information sur le cannabis aux Premières nations.
- Le Groupe de travail de l'APN sur le cannabis préparera un sommet national pour recueillir les commentaires et la rétroaction des Premières nations, les sensibiliser et formuler des recommandations. On s'attend à ce que cela se produise à l'automne 2018/début 2019.

